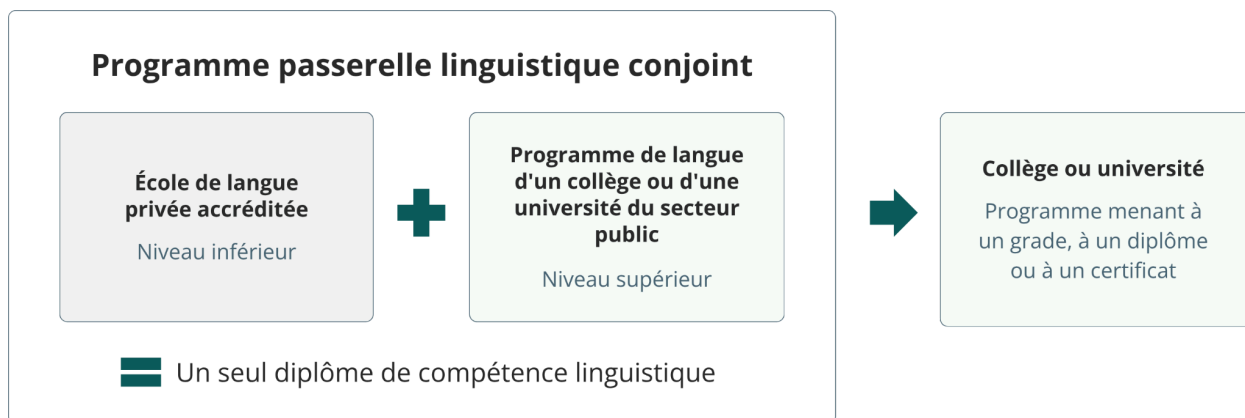


PPC et élaboration de programmes de langue de courte durée : lignes directrices à l'intention des EED-2



Le présent document vise à assurer le respect des normes de qualité et des exigences minimales applicables au programme de langue de courte durée du EED-2 dans le cadre du Programme de passerelle conjointe (PPC). Les exigences et recommandations qui suivent ont pour but de garantir la conformité à la définition d'un programme conjoint établie par IRCC.

Normes

- Le programme de langue de courte durée doit avoir pour objectif principal l'enseignement de la langue.
 - L'orientation linguistique du programme peut porter sur le français ou l'anglais langue seconde ou additionnelle, le français ou l'anglais aux fins des études, la communication ou la rédaction universitaire.
- Le programme de langue de courte durée doit comprendre un minimum de 60 heures d'enseignement. À titre d'exemple, cette exigence peut être satisfaite par :
 - quatre semaines comportant au moins 15 heures d'enseignement par semaine;
 - huit semaines comportant au moins 7,5 heures d'enseignement par semaine;
 - etc.
- Le programme de langue conjoint doit être assorti de buts et d'objectifs généraux clairement définis, ainsi que d'acquis d'apprentissage correspondant à son rôle dans le parcours d'admission.
- Le programme de langue conjoint, élaboré conjointement par l'établissement privé et l'établissement public, doit :
 - constituer un seul et même diplôme de compétence linguistique, conformément à la définition établie par IRCC;
 - répondre aux exigences linguistiques internes de l'établissement public pour l'admission à un programme menant à un certificat, un diplôme ou un grade;

- assurer une progression claire des apprentissages et du développement des compétences, les deux composantes du programme se complétant mutuellement, sans redondance des contenus ni des acquis d'apprentissage.
- Le programme de langue de courte durée doit être conforme aux protocoles internes d'assurance de la qualité de l'établissement public, notamment en ce qui concerne les mesures visant à assurer la sécurité et le bien-être des étudiants, la présence de personnel dûment qualifié, la collecte des données requises par Langues Canada, les mécanismes de traitement et de résolution des plaintes et des différends.

Lignes directrices et exemples

- Le programme de langue de courte durée peut également comprendre des contenus portant sur le vocabulaire et la culture propres à une discipline ou à un programme d'études, les compétences académiques, la transition vers les études supérieures, la familiarisation avec le campus et les services aux étudiants, ainsi que le développement des compétences nécessaires à la réussite des études postsecondaires.
- IRCC exige qu'un étudiant suive au moins 15 heures de cours en présentiel par semaine pour être considéré comme étudiant à temps plein.
 - Ces heures peuvent comprendre des cours en présentiel suivis simultanément dans le cadre de l'EED-1 et de l'EED-2.
- Bien que cela ne soit pas obligatoire, les membres publics associés peuvent s'inspirer de la Norme d'assurance de la qualité de Langues Canada et sont encouragés à le faire, notamment en ce qui concerne :
 - la section E : Personnel enseignant;
 - la section F : Programme d'études.